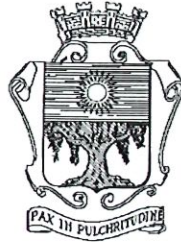


AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_15-DE
Reçu le 23/06/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15 – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – ACTUALISATION DU
REGLEMENT INTERIEUR

Séance Publique Ordinaire du 17 JUIN 2025
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON , M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. PUCCI Jean-Elie, M. Michel LOBACCARO, , Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Grégory PETITJEAN à Mme Arzu-Marie BAS, Mme Carolle LEBRUN à M. Michel LOBACCARO, M. Théo PANIZZI à Mme Alexandra CANAL

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI,

ABSENT : M. Julien PASQUINI.

QUORUM : 14
PRESENTS : 21
VOTANTS : 24

Secrétaire : Mme Alexandra CANAL

Date de convocation de séance : 11 juin 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_15-DE
Reçu le 23/06/2025



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

XV – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – ACTUALISATION DU
REGLEMENT INTERIEUR

Madame Charlotte MARC, Conseillère municipale, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'éducation ;
Vu la délibération du 27 juin 2008 modifiée instituant un règlement intérieur pour la restauration scolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) ;
Vu le règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Considérant que le règlement intérieur pour l'accueil de loisirs sans hébergement doit être actualisé pour être au plus proche du fonctionnement du service.

Considérant que la commune a décidé d'équiper son service « affaires scolaires, jeunesse et sports d'un nouveau logiciel de gestion (inscription, simulation, statistiques, facturation...).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- APPROUVE le règlement intérieur mis à jour, tel qu'annexé à la présente délibération,
- DIT que le règlement modifié prendra effet à compter du 1er septembre 2025,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

